

Manifestation solennelle : à Berne, à l'occasion du centenaire de la Constitution

Autor(en): **A.W.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 752

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an	Fr. 6.-
6 mois	3.50
ETRANGER	8.-
Le numéro	0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date	

La vraie démocratie
n'est autre chose que
le respect des droits
et des compétences
de tous.

Numa DROZ.

Manifestation solennelle

à Berne, à l'occasion du centenaire de la Constitution

Les 2 mai, plusieurs centaines de femmes suisses, réunies dans l'aula fleurie d'hortensias roses, de l'Université de Berne, ont célébré le centenaire de la Constitution fédérale.

Mlle A. Quinche, avocate, présidente du Comité d'action, qui avait organisé la manifestation, exprima d'abord la reconnaissance des citoyennes de notre pays envers une constitution qui nous a valu cent ans de paix. Mais pendant ces cent ans de développement, les conditions économiques et sociales se sont transformées et ont prouvé, à l'évidence, que cette constitution doit être complétée à l'égard des femmes. Les représentantes de 90 groupements féminins sont ici pour appuyer cette revendication, elles représentent 4 à 500.000 membres.

La présidente donna la parole au Dr Giovanoli, président du Conseil d'Etat bernois, féministe convaincu qui nous recommanda de ne pas craindre les manifestations spectaculaires en masse propres à frapper l'opinion publique.

Après le vibrant salut des femmes tessinoises apporté par Mlle Rovelli, professeur, présidente de la section de Chiasso, on entendit, par Mlle Somazzi, Dr, une conférence historique et critique de la Constitution, dont notre journal publiera des extraits. Suivirent douze exposés, dont nous rendrons compte aussi, qui définissaient les buts que nous pourrions atteindre si nous avions des droits politiques et qui aboutirent à l'adoption de 7 résolutions. En voici les conclusions :

Les femmes suisses demandent :

1. Droits politiques

... que l'infériorité politique des femmes soit supprimée, comme c'est le cas dans la plupart des pays du monde, et qu'une révision de la Constitution fédérale accorde l'égalité politique aux femmes. C'est seulement alors que la Suisse sera une véritable démocratie, un Etat remplissant ses tâches sociales et fondé sur la justice.

2. Nationalité de la femme mariée

... a) que la nationalité soit considérée pour la femme comme un droit personnel imprescriptible qui ne peut lui être enlevé sans son consentement lorsqu'elle épouse un étranger,

b) que ce principe soit reconnu dans la nouvelle loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse et qu'une disposition soit introduite prévoyant — comme c'est le cas dans différents pays — que la femme suisse ne perde pas automatiquement sa nationalité lorsqu'elle épouse un étranger, même si elle acquiert la nationalité de son mari.

3. Travail professionnel des femmes

... a) que toutes les professions soient accessibles aux femmes et que seules les aptitudes personnelles soient prises en considération pour la formation professionnelle ainsi que pour les conditions d'admission et d'avancement dans la profession,

b) qu'à travail égal, ou de valeur égale, les hommes et les femmes reçoivent un salaire égal et que les allocations sociales soient basées sur les charges sociales et non sur le sexe.

4. Condition civile de la femme mariée

... a) que, dans le régime matrimonial légal, la femme mariée ait la libre disposition ainsi que l'administration de ses apports et que le bénéfice soit partagé plus équitablement entre les époux,

b) que le droit de la femme mariée à

disposer d'une certaine somme pour ses dépenses personnelles soit fixé expressément dans la loi,

c) que la femme divorcée ait la faculté de continuer à porter le nom de famille qu'elle a acquis par son mariage.

5. Protection de la famille

... d'être associées à une politique familiale effective comportant notamment l'institution d'allocations familiales, le dégrèvement fiscal de la famille, le développement de l'enseignement ménager, la préparation des jeunes filles et des jeunes gens à leur tâche d'époux et de parents, l'aménagement de jardins d'enfants, de places de jeux et la construction de logements sains et bon marché.

6. Importance de la ménagère

... que les ménagères suisses, comme les femmes exerçant une profession, soient associées à l'élaboration et à l'exécution des lois et des décisions qui touchent aux intérêts des consommateurs.

7. Assurances sociales

... a) l'introduction de l'assurance obligatoire pour les milieux peu fortunés de la population sur la base d'une solidarité absolue entre les sexes,

b) l'introduction rapide de l'assurance-maternité qui doit sauvegarder la santé de l'enfant et aider la mère à recouvrer les forces qui lui permettront d'accomplir sa tâche d'épouse et de mère,

c) le développement de l'assurance-maladie au moyen de prestations destinées à prévenir les maladies autant qu'à les guérir,

d) l'adaptation de l'assurance-chômage aux circonstances actuelles par une compensation plus équitable des risques et l'extension des prestations tant au point de vue de leur montant que de leur durée,

e) une assurance militaire destinée à aider les soldats malades et leur famille,

f) une réglementation qui offre à la femme exerçant une profession les mêmes possibilités que l'homme de s'assurer contre le chômage et qui, en outre, ne place pas la femme divorcée dans une situation pire que celle de l'homme,

g) une organisation de l'assurance qui tienne compte de la structure fédéraliste de notre pays et qui exclue tout abus dans son application.

Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, après avoir présenté les oratrices de

l'après-midi et fait voter les résolutions, leva la séance à l'heure exacte prévue sur le programme ! L'organisation, comme on le voit, fut impeccable et les assistantes gardèrent une vive reconnaissance au comité pour cette parfaite réussite. Les résolutions furent présentées le 3 mai, par une délégation, au Président de la Confédération.

A. W. G.

Assemblée générale de l'Association Suisse pour le Suffrage féminin 1^{er} mai 1948

Sous la Présidence aisée et compétente de Mme Vischer-Alioth, cette assemblée s'est ouverte, à 2 heures et demie, à l'hôtel de Fribourg. Présidente du jeune groupe fribourgeois, Mme P. Reichlen, avec sa grâce coutumière, souhaite la bienvenue à toutes les participantes, et se réjouit de les voir aussi nombreuses rendre visite à la sœur cadette de Fribourg.

Monseigneur l'Evêque de Fribourg, le Recteur de l'Université, les Conseillers d'Etat, empêchés de donner suite à l'invitation qui leur avait été adressée se sont excusés par des lettres fort aimables, dont Mme Reichlen donna lecture, ainsi que d'un télégramme fort apprécié de M. Muret.

Dès l'ouverture de la séance, règne une atmosphère amicale et confiante extrêmement favorable à l'examen des différents problèmes à étudier et qui contribuera, à rapprocher les dames qui ne se connaissent pas encore.

Séance extrêmement brillante, autant par le nombre des participantes, que par la variété du programme, la valeur des conférences, et l'intérêt suscité par les discussions.

Après la lecture du Rapport du Comité central on écouta le rapport financier : 10.381,55 fr. de recettes, 7.037,39 fr. de dépenses, ce qui laisse un bénéfice de 1.287,16 fr., mais ce bénéfice n'est hélas qu'apparent, puisqu'il a été absorbé et au-delà, par les subsides accordés à Neuchâtel et à Zurich, pour leur campagne électorale ; c'est donc par un léger déficit que boucle la Caisse centrale.

Puis on discuta l'allocation au secrétariat féminin qui coûte annuellement 2500 francs, les sections envisagent de réduire la cotisation à 1000 fr.

Mme Rovelli (Tessin) et Mlle Waldvogel (Neuchâtel) sont élues membres du comité central et Mmes Levalou et Prince (Genève) sont nommées vérificatrices des comptes.

Mlle A. Quinche, avocate, fait part à l'Assemblée d'une question intéressante et qui va soulever des débats multiples. Il s'agit de la demande présentée par un

Aide Suisse à l'Europe

Lectrices, avez-vous envoyé à la société dont vous faites partie, la valeur d'un jour de travail ?

N'oubliez pas les enfants qui souffrent. Savez-vous que la collecte des Norvégiens, moins nombreux que les Suisses, a atteint le chiffre de 70 millions de francs suisses ? Que cet exemple nous inspire !

groupement féminin de parti politique, qui désire faire partie de notre association.

Aucune décision n'est prise sur ce brûlant sujet autre que de le remettre au Comité central qui sera chargé de l'étudier et nous présentera un rapport l'année prochaine.

Suivent de très intéressants rapports de Mmes Nicoud et Rigling sur la campagne électorale de cet hiver ; comme nous avons toutes, en son temps, suivi avec intérêt tous ces débats, je n'y reviens que pour mentionner que rien n'avait été négligé pour tenter la réussite et qu'un gros effort financier a été fait. (52.000 fr. à Zurich.) A Neuchâtel, le parti libéral se révéla entièrement opposé à notre cause mais ne fit pas de propagande ouverte, le parti radical laissa toute liberté à ses membres.

Les conclusions sont identiques pour les 2 cantons : une propagande active mais de trop courte durée.

Le public est encore insuffisamment renseigné, hostile du côté masculin, trop indifférent du côté féminin. Un long travail en profondeur s'impose et cela prend du temps.

Les suffragistes de ces 2 cantons ne sont nullement abattues et témoignent au contraire d'un entrain et d'une vitalité réjouissants. Elles sont « très sport » dans leur défaite ... momentanée.

La séance est levée à 18 h. 30.

Assemblée du soir

S'endormir dans les délices de Capoue n'est pas précisément le lot de notre association ; dès le repas du soir expédié, l'attrait des belles causeries prévues au programme justifiait l'empressement des membres à regagner la salle des séances à 8 h. 15 exactement. Mme Gonzenbach de Berne eut l'amabilité d'exposer, en français, les raisons qu'ont les Bernoises de demander le vote communal, et brossa devant nous un vrai tableau d'Ancker avec son évocation de la vie patriarcale, où le travail de la femme assurait de façon permanente le bien de tous.

L'opportunité de la voir pénétrer dans l'activité communale ne devrait pas être contestée.

Mme Leuch de Lausanne, dans un exposé historique des plus séduisants, oppose la Suisse d'il y a 100 ans à celle d'aujourd'hui. La population a doublé, ce qui a changé toute la structure sociale ; la famille qui alors se suffisait et ne demandait rien à l'Etat, a désormais, besoin de l'appui de ce dernier.

Les compétences que la femme a perdues par la force des choses et par l'évolution des mœurs, l'Etat doit les lui rendre, en la laissant exercer une activité dans les institutions d'Etat.

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SAÛCHONNEX

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE

18 mai
jour de la bonne volonté



Cliché Union Mondiale

Plus que jamais il deviendra nécessaire d'écouter le 18 mai, Jour de la bonne volonté, le message que les enfants du Pays de Galles nous feront entendre pour la vingt-septième fois. En dépit des déceptions et des ombres qui pèsent sur l'avenir, ils nous rappelleront l'espoir qui veille fidèlement dans tant de cœurs généreux. L'Union mondiale de la femme pour la concorde internationale a publié, comme de coutume son petit journal La jeu-

nesse et la paix du monde, répandez-le autour de vous, il est plein de récits et de réflexions réconfortantes, il nous aidera à semer autour de nous la volonté ferme de la paix indispensable.

(Adresser les commandes par chèques postaux I. 974, à l'Union mondiale de la femme (Quai Wilson, 37), prix 15 ct. le numéro. Le cent, 13,50 fr., port en sus.)